

Le très honorable M. MEIGHEN: Celui qui s'enrôle dans ces formations ne touche ni la solde ni les allocations. Il devient simplement membre d'une unité, qui n'est pas appelée ni versée à la milice.

L'honorable M. GRIESBACH: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris l'honorable sénateur d'Alma (l'honorable M. Ballantyne). La milice ordinaire du temps de paix cherche des recrues, mais il ne s'en présente pas, car ceux qui veulent s'enrôler s'adressent à l'armée de campagne, qu'ils croient être un corps expéditionnaire. Il y a là un curieux état psychologique familier à tous les vieux militaires et qui ressemble quelque peu à la loi de Gresham, selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne. Les jeunes gens sont prêts à s'enrôler dans une armée qui ira quelque part et accomplira quelque chose, mais non pas dans une armée destinée à rester au Canada. Une certaine réprobation s'attache à l'enrôlement pour le service au Canada, d'où il résulte que personne ne veut s'enrôler dans les unités de la milice ordinaire. Ces dernières sont aussi mortes que Jules César.

Il est aussi rumeur—ce n'est pas officiel car, comme tout le monde je ne suis renseigné que par les journaux et autres sources officieuses—que les officiers et les soldats des unités de la milice que n'atteint pas la mobilisation sont invités à quitter leur régiment pour s'engager dans l'armée active. On m'a dit, pour citer un exemple, que le 15th Light Horse of Calgary et le 19th Dragoons of Edmonton étaient virtuellement licenciés parce qu'on avait invité leur effectif, tant officiers que soldats, à s'enrôler dans l'armée de campagne. J'ignore totalement quel programme le Gouvernement entend suivre, mais si ces rumeurs sont fondées, elles indiquent que la situation est sérieuse et que le plan est mal conçu.

Comme je l'ai déjà dit, le public suppose que l'armée de campagne en voie de recrutement est en réalité un corps expéditionnaire. Je n'entends pas accuser le premier ministre actuel de prendre des moyens détournés pour arriver à ses fins, mais il s'arrange certainement pour contourner les obstacles, bien qu'à la fin il puisse obtenir un résultat désirable. On croit qu'il voit dans la levée d'une armée de campagne le meilleur moyen de former une force expéditionnaire. Personne ne semble savoir pour sûr si l'armée de campagne est une force expéditionnaire, mais la plupart des soldats le croient. Si leur supposition est fondée, la levée de cette force est quelque peu entourée de camouflage.

La milice de paix se meure faute de recrues et, tout au moins dans les deux cas que j'ai indiqués, on a bel et bien invité officiers et soldats à passer à l'armée de campagne. Certaines unités de la milice de paix existent depuis longtemps et conservent de précieuses

traditions. Que deviendront-elles une fois la guerre terminée, je l'ignore. Le Gouvernement a peut-être formé un plan à leur sujet, mais, le cas échéant, je crois que personne n'en sait rien.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne sais rien touchant les deux classes dont on a parlé, je le répète. On a mis la milice en activité de service et les diverses unités sont à compléter leurs cadres, mais je n'ai rien entendu dire au sujet de cette prétendue armée de campagne. Je m'abstiendrai donc de faire aucune supposition. On signalera directement cette discussion au ministre de la Défense nationale et, sans doute, il publiera une déclaration indiquant clairement à toute la population ce qui se fait.

Le très honorable M. MEIGHEN: Ainsi qu'il appert à la page 127 du *hansard*, du 11 septembre, le ministre de la Défense nationale a donné à la Chambre des communes des éclaircissements sur les classes. Ces explications ne semblent pas aussi claires que l'exposé fait par l'honorable sénateur qui occupe un siège derrière moi (l'honorable Mr. Griesbach).

D'après les remarques du ministre, il semble que les troupes en service actif ne sont pas dans l'obligation absolue de servir outre-mer. Mais il dit:

Mais plus tard, à la lumière des événements, si la politique du Gouvernement était d'envoyer une force expéditionnaire outre-mer, cette réserve...

Il appelle ces troupes une réserve et non des troupes en service actif.

...servirait de noyau pour l'envoi d'une telle force outre-mer.

L'honorable M. DANDURAND: Je sais ce que signifie "armée de réserve" mais j'ignore ce qu'on entend par "armée de campagne". Comme ce domaine n'est pas de ma compétence, je ne m'y aventurerai pas, et me contenterai de soumettre tout le débat au ministre de la Défense nationale.

L'honorable C. E. TANNER: Honorables sénateurs, si j'ai bien compris l'honorable leader de la Chambre, il a laissé entendre que l'on pourrait expliquer dans l'autre Chambre les points discutés ici, et quelques autres aussi probablement. Il me semble que nous devrions avoir un peu plus de renseignements de première main. A mon avis, ce n'est pas le temps des formalités. J'ai la conviction que les honorables sénateurs des deux côtés de la Chambre veulent se rendre utiles et servir. Mais il faut au préalable que nous soyons quelque peu fixés sur les actes du Gouvernement. Il serait très malheureux que les honorables sénateurs en soient réduits à se séparer sans être plus au courant qu'ils le sont aujourd'hui de la politique et des mesures du Gouvernement.